

Internutrition accueille favorablement la fin du moratoire européen sur les OGM

Zurich, le 19 mai 2004. Le moratoire de facto sur l'autorisation de nouveaux aliments OGM vit ses derniers jours. La commission européenne à Bruxelles s'est prononcée pour l'autorisation du maïs doux Bt11 de Syngenta. Cette décision est basée sur de nouvelles directives concernant les aliments OGM, en vigueur depuis le mois d'avril dans l'UE. Internutrition accueille favorablement ce signe positif qui démontre que des réglementations claires rendent un moratoire inutile. De plus, la fin du moratoire permet aux consommateurs et consommatrices de choisir librement entre des produits modifiés ou non-modifiés.

L'interruption de nouvelles autorisations d'aliments OGM, qui dure depuis 1998, a été justifiée par le manque de réglementations uniformes. Les directives en vigueur depuis le mois d'avril 2004 ont servi de base essentielle pour reprendre le dialogue sur le processus d'autorisation. Le maïs doux Bt11, dont la culture nécessite moins d'insecticides, est le premier produit OGM autorisé dans la longue liste d'attente européenne.

La loi sur le génie génétique (LGG) est en vigueur en Suisse depuis début 2004. Elle contient des règlements clairs sur la protection de l'environnement ainsi que sur la sécurité et le libre choix des consommateurs et consommatrices. La production non-OGM est explicitement protégée. Les organisations de protection de l'environnement ont le droit de recourir contre la mise en circulation de produits génétiquement modifiés. Des réglementations complètes sur la responsabilité civile, qui dépassent nettement les mesures européennes, arrondissent le paquet législatif.

Internutrition, une association d'entreprises du secteur agro-alimentaire, pense que la vaste loi suisse sur le génie génétique garantit une utilisation responsable de cette technologie; le moratoire sur l'emploi du génie génétique en agriculture, exigé par une initiative populaire, devient ainsi inutile.

Pour de plus amples renseignements : Dr Jan Lucht, Internutrition, case postale, 8035 Zurich jan.lucht@internutrition.ch, tél. : (+41) 043-255 20 60, fax : (+41) 043-255 20 61